



Brumath, le 14 septembre 2021

Réunion du conseil Municipal

Lundi 20 septembre 2021 à 20H00
Salle Krebs du Centre Culturel de Brumath

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 28 juin 2021
3. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
4. Sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial – octroi d'une subvention
5. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) – délibération réactualisant la longueur de la voirie communale
6. Autorisation d'urbanisme pour l'implantation de deux box au plan d'eau
7. Concours des maisons fleuries 2021 – fixation des prix
8. Projet de lutte contre les coulées de boue rue de Pfaffenhoffen – autorisation de travaux et servitudes
9. Convention Territoriale Globale : adoption de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin
10. Approbation de la convention de gestion patrimoniale du multi-accueil « La Courte Echelle »
11. Avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Brumath et la Communauté d'Agglomération de Haguenau
12. Rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au 31 décembre 2020
13. Personnel : information sur la rémunération de la secrétaire de l'Association Foncière
14. Compte-rendu des décisions du Maire
15. Divers et communications

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et afin de respecter les règles sanitaires qui s'imposent dans le contexte actuel, cette séance se tiendra dans la salle Krebs du Centre Culturel de Brumath, en présence des fonctionnaires indispensables à la tenue de la séance et de la Presse. La séance est ouverte au public, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Il est à noter que le port du masque sera requis durant toute la séance.

Conformément au IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, le quorum est fixé au tiers de l'effectif du Conseil Municipal, apprécié sur les seuls membres présents.

Le Maire



Etienne WOLF
Etienne WOLF